



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

L'artisanat en Occitanie

Chiffres clés
2021

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de **l'avenir**

L'artisanat en Occitanie



179 648

ENTREPRISES
ARTISANALES

(+ 8% par rapport 2019)



50 929

ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS



25 087

IMMATRICULATIONS

(+ 3% par rapport à 2019)



397 465

ACTIFS

166 439

DIRIGEANTS

3 773

CONJOINTS
COLLABORATEURS

211 520

SALARIÉS

15 733

APPRENTIS

Source entreprises : Répertoire des Métiers au 01/01/2021
Source emplois : CMAR-Urssaf au 01/01/2020

L'ARTISANAT

L'artisanat est un secteur qui regroupe des entreprises (individuelles et sociétés) composées de moins de 11 salariés au moment de leur inscription au Répertoire des Métiers, tenu par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Les entreprises artisanales exercent une activité à titre principal ou secondaire relevant du secteur des métiers (travail de fabrication, de transformation, de réparation ou de prestation de services, selon la liste fixée par le décret du 2 avril 1998).

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DU CHEF D'ENTREPRISE

Toutes les entreprises artisanales sont tenues d'être immatriculées au Répertoire des Métiers. Depuis fin 2015, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont tenues de contrôler la qualification professionnelle nécessaire à l'exercice de ces activités.

En cas de non-production des justificatifs demandés, l'immatriculation au Répertoire des Métiers est refusée.

Certaines activités étant réglementées, il est nécessaire pour les chefs d'entreprise d'être qualifiés pour pouvoir les exercer.

Dans ce cas, la qualification peut être de plusieurs formes :

- Diplôme de niveau V (CAP, BEP...) ou équivalent.
- 3 ans d'expérience dans le métier en tant que travailleur indépendant ou salarié.
- Embauche d'un salarié ayant la qualification.

LA QUALITÉ ARTISANALE



La qualité d'ARTISAN est une appellation déposée et protégée, qui reconnaît la qualification professionnelle et la pratique du métier. Elle est délivrée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat aux chefs d'entreprise lorsqu'ils possèdent soit un CAP, soit un BEP, soit un diplôme homologué de niveau équivalent, soit lorsqu'ils justifient de trois années d'immatriculation dans le métier.



La qualité d'ARTISAN D'ART est attribuée dans les mêmes conditions que la qualité d'Artisan pour les métiers répertoriés dans la liste des métiers d'art fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015.



Le titre de MAÎTRE ARTISAN est délivré aux dirigeants d'entreprises artisanales titulaires d'un Brevet de Maîtrise – ou tout autre diplôme équivalent – dans le métier exercé ou un métier connexe, plus deux années de pratique professionnelle (hors apprentissage).

Ce titre est aussi délivré aux personnes justifiant de 10 ans d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou, à défaut de diplômes, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de leur participation à des actions de formation. Ce titre s'obtient sur dossier et après passage en commission régionale de qualification.



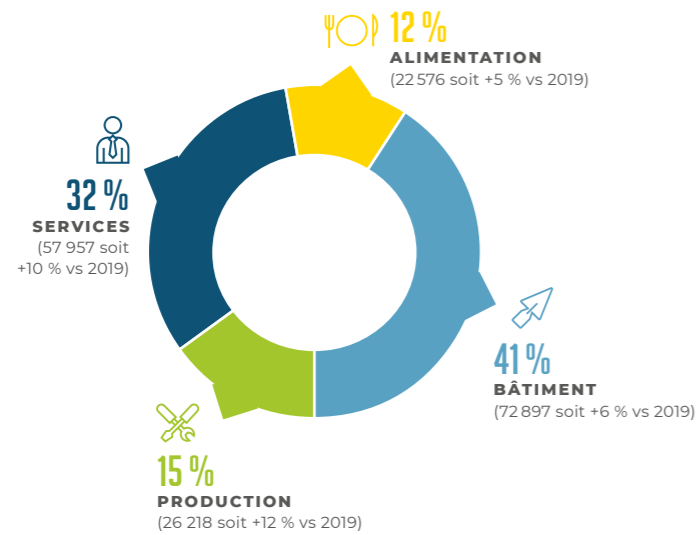
Le titre de MAÎTRE ARTISAN EN MÉTIER D'ART est attribué dans les mêmes conditions que le titre de Maître Artisan pour les métiers répertoriés dans la liste des métiers d'art fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015.



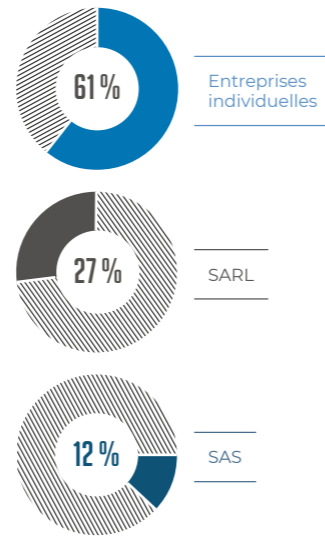
Structure de l'artisanat

4 SECTEURS D'ACTIVITÉ

179 648 entreprises artisanales

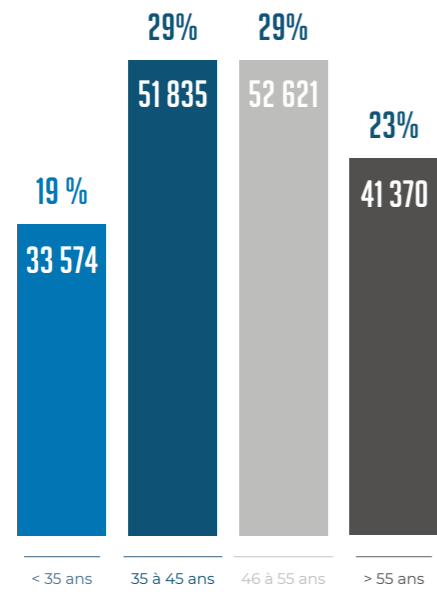


FORMES JURIDIQUES

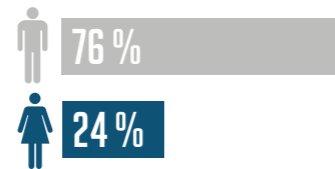


RÉPARTITION DES CHEFS D'ENTREPRISE

PAR ÂGE DU DIRIGEANT



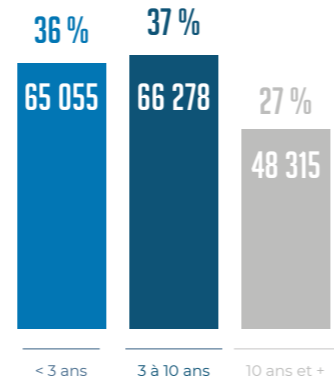
PAR GENRE



46 ANS

Âge moyen du chef d'entreprise

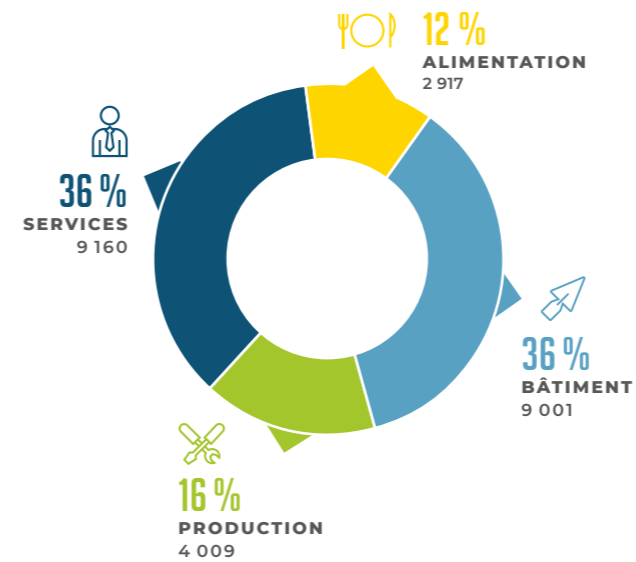
ANCIENNETÉ DES ENTREPRISES



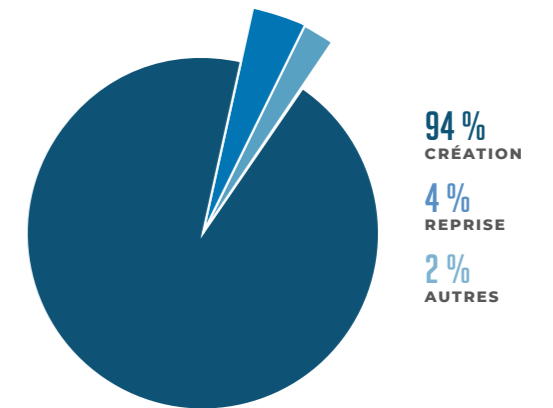
Dynamique du secteur

IMMATRICULATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

25 087 immatriculations

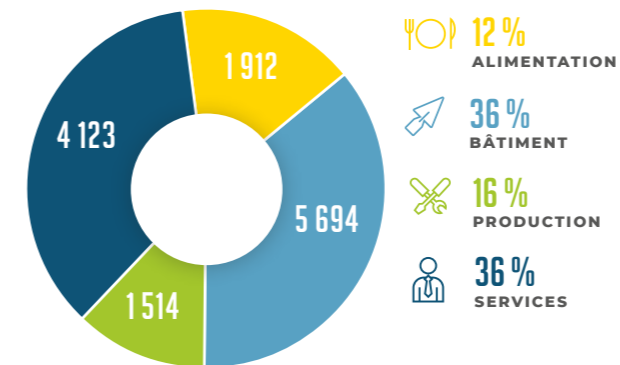


ORIGINE DES IMMATRICULATIONS



RADIATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

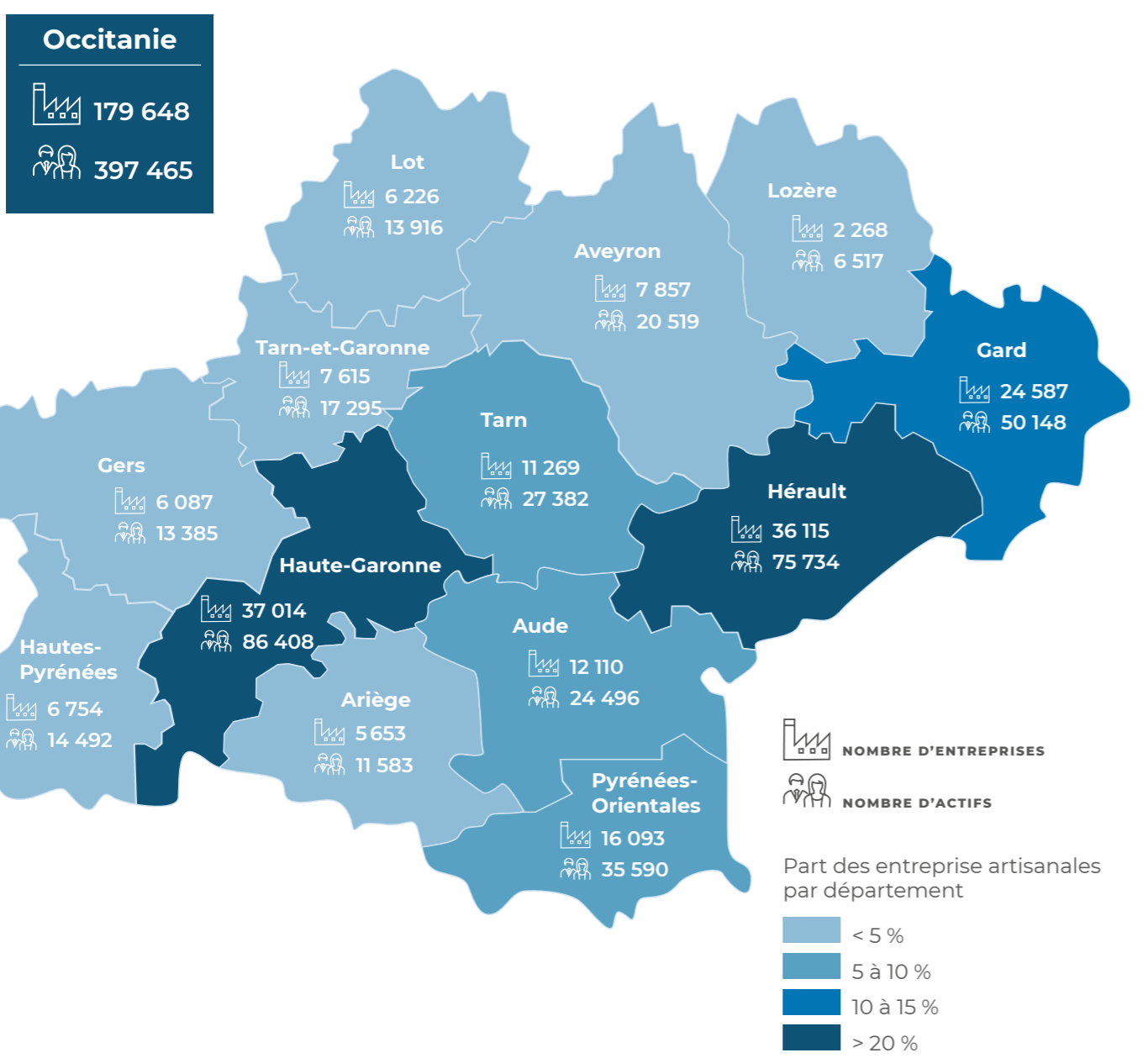
13 243 radiations



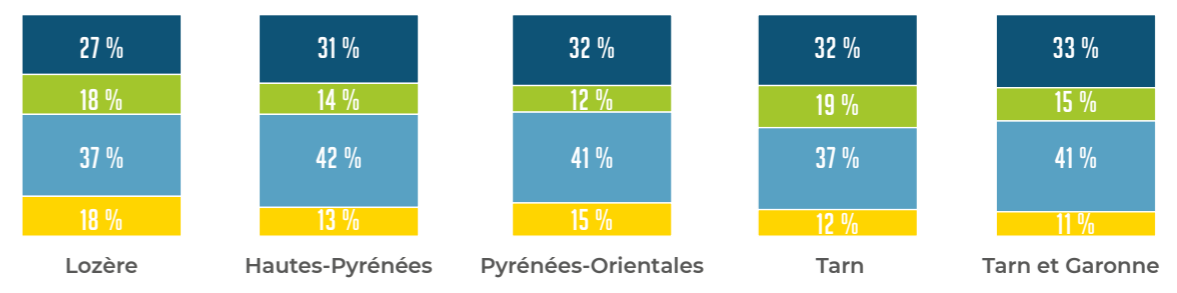
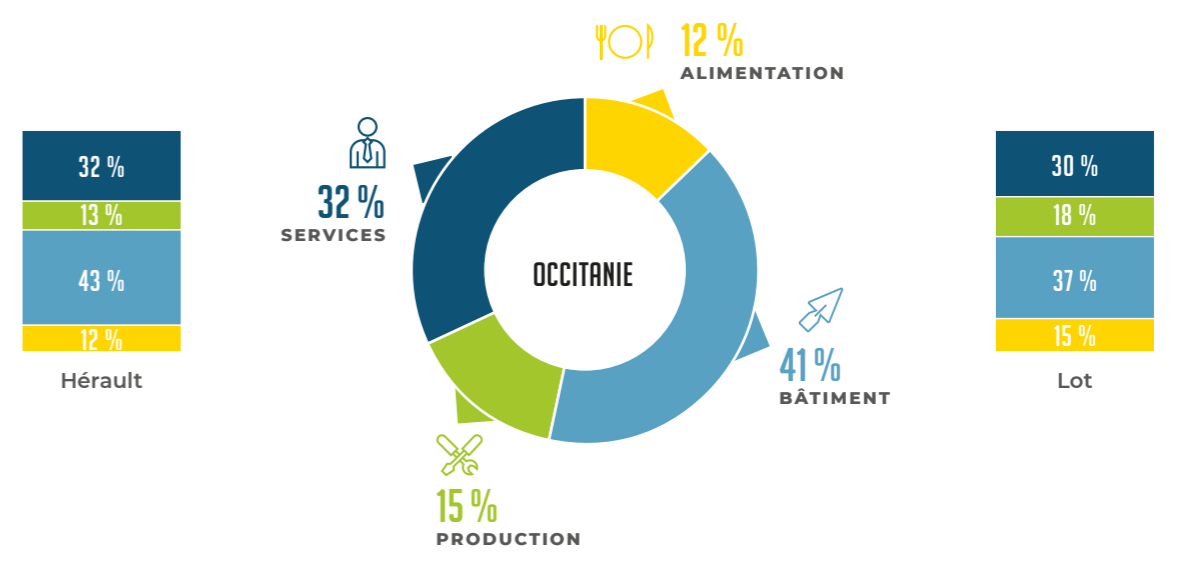
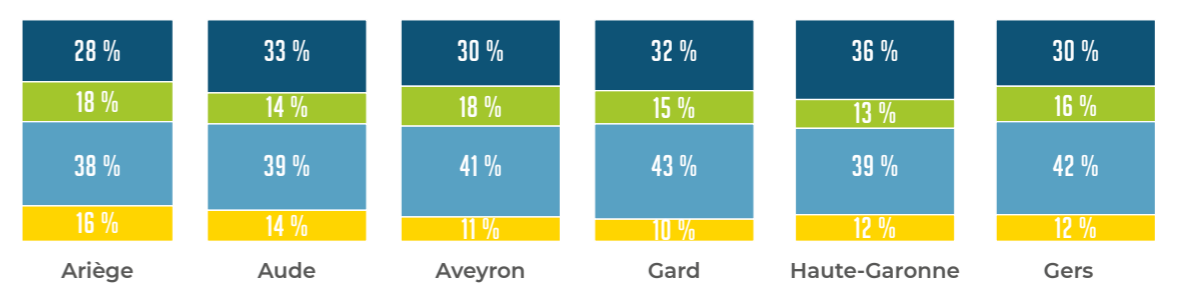


Artisanat & territoires

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DES ACTIFS PAR DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



- SERVICES
- PRODUCTION
- BÂTIMENT
- ALIMENTATION



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

59 T Chemin de Verdale
31240 SAINT-JEAN
crma@crma-occitanie.fr
05 62 22 94 22
www.artisanat-occitanie.fr

**LA CMA DE REGION
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

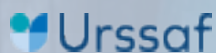
1 établissement unique
325 Artisans élus
1 257 Collaborateurs
70 points de contact
13 CMA de département
12 Centres de Formation

Source entreprises : Répertoire des Métiers au 01/01/2021

Source emplois : CMAR-Urssaf au 01/01/2020



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional



Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de l'avenir